

AVRIL 2012

RC  
(437)  
(10\_INI\_032)  
(min.)

**RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner les objets suivants :**

- **Préavis du Conseil d'Etat au Grand conseil sur l'initiative législative Philippe Cornamusaz et consorts au nom des groupes Alliance du centre, Radical, UDC, Libéral et Verts visant à introduire le concept de pollueur-payeur pour l'enlèvement des ordures ménagères**
- **Initiative législative Philippe Cornamusaz et consorts au nom des groupes Alliance du centre, Radical, UDC, Libéral et Verts visant à introduire le concept de pollueur-payeur pour l'enlèvement des ordures ménagères**

La minorité de la Commission est composée de Mmes les députées Pascale Manzini, Florence Golaz, Michèle Gay Vallotton et du rapporteur soussigné, le député Jean-Michel Dolivo.

**Pourquoi refuser d'entrer en matière sur le projet d'initiative législative Philippe Cornamusaz ?**

Le Tribunal fédéral a décidé que l'élimination des déchets ne doit plus être financée par l'impôt, mais par une taxe au sac ou au poids afin, prétendument, d'inciter la population à mieux trier. Selon le modèle proposé actuellement par Lausanne Région, cette mesure aura pour effet de remplacer environ deux points d'impôts par une taxe forfaitaire cumulée à une taxe au sac qui reviendra à une centaine de francs par habitant. Ce modèle de taxe serait une concrétisation du principe du «pollueur-payeur». Or, le «meilleur déchet» est celui que l'on ne produit pas ! Chacun sait que ce ne sont pas les consommateurs qui sont à l'origine du gaspillage énorme, lié au suremballage des produits achetés. Ce sont les producteurs et les grands distributeurs qui sont responsables de cette quantité énorme de déchets liés à la consommation. Il s'agit en conséquence de mettre en place une politique publique de réduction des déchets à la source. Ce n'est pas dans ce sens que va la taxe au sac, au contraire ! Encourager les entreprises à produire moins de déchets, c'est aussi leur permettre d'augmenter l'efficacité d'utilisation de leurs ressources. Si elles ne le font pas, il faut les faire passer à la caisse. Un comparatif européen montre du reste que la Suisse produit beaucoup de déchets par habitant et des Etats voisins, comme l'Allemagne, ne se contentent pas d'augmenter le recyclage, mais adoptent des mesures visant à réduire les déchets à la source. Avec en moyenne 702 kg de déchets produits par habitant et par an, la Suisse est le 2ème pays en Europe qui génère le plus de déchets municipaux après le Danemark. Alors qu'en République Tchèque un habitant produit en moyenne 316 kg par an et en Norvège 470 kg par an !

**Des mesures incitatives obligatoires**

Il est aussi indispensable de développer le tri des déchets par la mise à disposition de déchetterie faciles d'accès et par une politique d'information adéquate. En Suisse comme dans le canton de Vaud les déchets non recyclés sont incinérés en vue d'une revalorisation thermique. L'incinération est en soit un procédé qui coûte relativement cher. Si en plus on considère l'ensemble des coûts externes, c'est-à-dire toutes les charges financières engendrées par les effets négatifs de la production, du transport, de la consommation et de l'élimination, l'incinération d'une tonne de PET par exemple coûte 200 francs plus cher que son recyclage. Les émissions de mercure, de dioxine et

de gaz à effet de serre émis lors de l'incinération des ordures ménagères participent également à ces coûts globaux, tout comme le traitement et la mise en décharge des cendres résiduelles. Mais le recyclage n'est pas si anodin non plus. En effet, la plupart des processus de recyclage consomment également de l'énergie, produisent aussi des émissions de polluants et de nouveaux déchets connexes, sans compter que pour bon nombre de produits, le recyclage se traduit par une perte de qualité, connu sous le terme de «downcycling». Mieux vaut réduire que recycler, l'avenir c'est une société qui crée moins de déchets ! De plus, il existe un véritable marché du déchet qui ne dépend pas particulièrement du nombre de déchets à recycler mais plutôt du cours mondial des matériaux (cuivre, fer, papier etc...). Le citoyen est en fait pris en otage par ce marché. L'impôt permet de régler de manière plus juste ces différences des produits de la vente des déchets recyclés.

### **Les taxes sur les déchets sont antisociales !**

Une caissière d'un grand magasin et un directeur de banque paieront le même montant. Et du fait de la progressivité de l'impôt, une éventuelle baisse de celui-ci profiterait bien davantage au second qu'à la première. La taxe poubelle impliquera alors qu'une personne modeste ou un ménage y perd, même si elle-il trie bien ses déchets, alors que le riche y gagne, même sans bien les trier... Ce n'est à l'évidence pas admissible.

La minorité de la commission a déposé un amendement qui visait à ce que la commune reverse l'argent perçu à travers les taxes déchets, à parts égales, à chacun des habitants. Cette ristourne permettra à celle ou à celui qui trie bien ses déchets d'acheter suffisamment de sacs poubelle; quant à celle ou celui qui trie mal, il-elle sera «puni», car il devra acheter davantage de sacs. Celui ou celle qui trie mieux que la moyenne aura même économisé de l'argent à la fin de l'année ! Un système incitatif : mieux on trie, plus on y gagne. Et ce système n'est pas antisocial. Car la caissière a autant de chances d'y gagner que le banquier. Enfin, de cette façon, les objectifs de diminution des déchets ainsi que de leur tri préconisés par la loi fédérale en seront d'autant mieux atteints !

La minorité déposera à nouveau cet amendement, lors des débats.

Lausanne, le 23 avril 2012

Le rapporteur :  
(signé) *Jean-Michel Dolivo*